

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 19 décembre 2025
à 20 heures 30 à la mairie d'ETAGNAC

Présents : M. H. DE RICHEMONT, H. BOURGOIN, J. P. DESTAMPES, D. DEVILLEGER, C. FOUBERT, P. LAFORGE, J. C. LEPREUX, F. VINTENAT

Absents : B. BEAUMATIN, D. BOURDIER, G. GANTEILLE, S. PAILLOT, J. M. RIVAUD, A. ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Claudine FOUBERT

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Ordre du jour :

- 1- Décision Modificative n°1 Budget Assainissement
- 2- Décision Modificative n°3 Budget Commune

Informations de Monsieur le Maire sur :

- Questions diverses

Approbation après lecture du compte rendu de la réunion du Procès-Verbal du 21 novembre 2025.

1- Décision Modificative n°1 Budget Assainissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative n°1 sur le Budget Assainissement pour l'amortissement des subventions :

Intitulé	Dépenses	Recettes
Art. 139111 (Chapitre 040) Agence de l'Eau	+ 1 100,00	
Art. 13913 (Chapitre 040) Départements	+ 4 900,00	
Art. 13914 (Chapitre 040) Communes	+ 15 600,00	
Art. 023 (Chapitre 023) Virement à la section d'investissement	+ 21 600,00	
Art. 777 (Chapitre 042) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		+ 21 600,00
Art. 021 (Chapitre 021) Virement de la section d'exploitation		+ 21 600,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n°1 sur le Budget Assainissement.

2- Décision Modificative n°3 Budget Commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative n°3 sur le Budget Commune suite à l'arrêté de mise en sécurité pour procédure urgente :

Intitulé	Dépenses	Recettes
Art. 45411313 (Chapitre 45) – Dépenses	+ 2 000,00	
Art. 45412313 (Chapitre 45) – Recettes		+ 2 000,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n°3 sur le Budget Commune.

La séance est levée à 21 heures 30.

